

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 10 salariés ou plus AU SECOND SEMESTRE 1997

Le troisième trimestre 1997 vient clore une période d'une année environ de croissance modérée de l'emploi, où les entreprises ont manifesté un relatif attentisme en matière de recrutement. Le quatrième trimestre enregistre ainsi une reprise très forte des embauches, qui s'accompagne d'un recours encore accru des employeurs aux contrats à durée déterminée. Les ouvriers qualifiés, et surtout les cadres, sont les premiers bénéficiaires d'un marché de l'emploi désormais plus dynamique. En revanche, la part des moins de 25 ans dans les embauches continue à se réduire.

Un quatrième trimestre très dynamique après une période d'attentisme

La fin de l'année 1997 marque une nouvelle inflexion dans une conjoncture de l'emploi très heurtée depuis quatre ans. Les créations d'emplois salariés dans le secteur privé, en forte reprise en 1994, se sont ralenties en 1995 pour laisser place à un déficit au milieu de 1996. Du dernier trimestre 1996 au troisième trimestre 1997, le solde, à nouveau positif, est resté à un niveau trop modeste - une trentaine de milliers d'emplois créés par trimestre - pour permettre une diminution significative du nombre de chômeurs. Les estimations réalisées par l'INSEE à partir des données de la DARES et de l'UNEDIC révèlent une accélération marquée au quatrième trimestre 1997 (+ 73 000 emplois), confirmée au premier tri-



mestre 1998 (+ 95 000 emplois), en phase avec l'évolution des chiffres du chômage.

Les statistiques de mouvements de main-d'oeuvre retracent cet inflexion favorable. Chaque année, le troisième trimestre prolonge les précédents : les mois d'été ne sont guère propices à des prises de décision de nature à bouleverser la gestion de la main-d'oeuvre dans les entreprises. Le troisième trimestre 1997, cependant, se signale par une baisse importante du taux de sortie (7,8 % contre 8,5 % au deuxième trimestre). Le même phénomène s'observe pour les entrées (7,9 % contre 8,6 %). Les entreprises ont donc consolidé leurs effec-

tifs, avant de procéder à des embauches massives au quatrième trimestre où le taux d'entrée s'élève brusquement à 9,1 %. Cette vive accélération des recrutements s'accompagne d'une légère accélération des sorties (8,2 %). La très forte hausse du taux de rotation en ce dernier trimestre (8,7 % contre 7,9 % au trimestre précédent) traduit le net regain de dynamisme du marché de l'emploi.

Dans les deux plus grands secteurs d'activité, l'industrie et le tertiaire, les petites unités de production s'ajustent plus rapidement au changement de la conjoncture économique. Il en résulte un décalage de quelques semaines ou quelques

mois dans l'inflexion des politiques de recrutement constatées dans les petites et les grandes entreprises. C'est dès la fin de l'été 1997 que les petites unités ont commencé à développer leurs embauches. En conséquence, sur l'ensemble du troisième trimestre, le taux de rotation ralentit moins dans les établissements de 10 à 49 salariés que dans les grands établissements, mais son accélération y est aussi moins sensible en fin d'année. Le taux d'entrée passe au dernier trimestre de 9 % à 9,7 % pour les petits établissements alors qu'il se redresse de 7,3 % à 8,8 % pour les plus grands.

Comme en 1994, l'impulsion est venue du secteur tertiaire, ten-

Tableau 1
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 10 salariés ou plus
Données CVS

Taux pour 100 salariés présents en début de trimestre

	Établiss. de 10 à 49 salariés				Établiss. de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	1997				1997				1997			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Ensemble des entrées	9,5	9,2	9,0	9,7	7,6	8,2	7,3	8,8	8,3	8,6	7,9	9,1
Industrie	6,8	6,4	6,2	6,4	4,2	4,3	4,2	4,9	4,8	4,8	4,7	5,3
Construction	5,1	5,3	5,7	5,2	3,3	3,3	3,5	3,6	4,3	4,4	4,7	4,5
Transports, commerces, services	11,2	10,9	10,5	11,4	10,6	11,5	9,9	11,9	10,9	11,3	10,2	11,7
<i>dont:</i>												
Contrats à durée déterminée	6,3	6,1	5,6	6,5	5,3	5,6	5,1	6,1	5,7	5,8	5,3	6,2
Industrie	4,1	4,3	3,9	4,5	2,9	3,1	2,8	3,4	3,2	3,4	3,0	3,7
Construction	3,3	3,6	3,8	3,4	1,5	1,6	1,8	1,7	2,5	2,7	2,8	2,7
Transports, commerces, services	7,6	7,2	6,4	7,6	7,7	8,1	6,6	8,5	7,7	7,8	6,5	8,1
Contrats à durée indéterminée	2,5	2,4	2,4	2,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,8	1,8	1,9	2,0
Industrie	1,8	1,6	1,6	1,6	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1
Construction	1,4	1,3	1,3	1,5	1,3	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,2	1,4
Transports, commerces, services	2,8	2,8	2,9	2,8	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5
Ensemble des sorties	9,3	9,0	8,6	8,9	7,9	8,1	7,5	7,9	8,4	8,5	7,8	8,2
Industrie	6,2	5,6	6,0	6,3	4,5	4,6	4,5	4,7	4,9	4,9	4,8	5,1
Construction	5,5	5,3	5,5	5,4	4,3	4,6	4,3	4,5	4,9	5,0	4,9	5,0
Transports, commerces, services	11,0	10,8	9,9	10,4	10,8	10,8	9,9	10,8	10,9	10,9	9,9	10,6
<i>dont:</i>												
Fins de contrat à durée déterminée	5,1	5,0	3,8	4,5	4,9	4,8	3,8	4,5	5,0	4,9	3,8	4,5
Industrie	2,8	2,6	2,5	3,0	2,4	2,3	2,0	2,4	2,5	2,4	2,1	2,5
Construction	1,9	1,9	1,8	2,0	0,9	1,1	1,1	1,0	1,5	1,6	1,5	1,6
Transports, commerces, services	6,4	6,2	4,6	5,5	7,0	6,8	5,5	6,5	6,8	6,6	5,1	6,1
Démissions	1,9	1,8	1,8	1,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3	1,3	1,3	1,4
Industrie	1,2	1,2	1,1	1,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7
Construction	1,4	1,4	1,3	1,5	0,7	0,7	0,8	0,8	1,0	1,1	1,1	1,2
Transports, commerces, services	2,2	2,1	2,1	2,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8
Licenciements économiques	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Industrie	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Construction	0,6	0,5	0,5	0,3	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,4
Transports, commerces, services	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2
Taux de rotation	9,4	9,1	8,8	9,3	7,8	8,2	7,4	8,4	8,4	8,6	7,9	8,7
Industrie	6,5	6,0	6,1	6,4	4,4	4,5	4,4	4,8	4,9	4,9	4,8	5,2
Construction	5,3	5,3	5,6	5,3	3,8	4,0	3,9	4,1	4,6	4,7	4,8	4,8
Transports, commerces, services	11,1	10,9	10,2	10,9	10,7	11,2	9,9	11,4	10,9	11,1	10,1	11,2

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

danciellement créateur d'emplois, mais où le taux d'entrée progresse brutalement (+1,5 point au dernier trimestre). L'inflexion est moins accentuée dans l'industrie (+0,5 point) mais la rotation du personnel y est en général beaucoup plus lente.

Ce secteur parvient à nouveau à équilibrer ses flux d'entrée et de sortie. La construction, quant à elle, apparaît à l'écart de cette évolution : certes, le taux d'entrée progresse quelque peu en fin d'année dans les grands établissements mais,

dans les petits établissements, l'évolution positive des embauches jusqu'à l'automne s'interrompt ensuite. Ainsi, comme l'indiquent les estimations d'emploi, ce secteur est resté nettement déficitaire tout au long de 1997.

La reprise de l'emploi accentue le recours aux contrats à durée déterminée

Au troisième trimestre 1997, les entreprises ont encore différé leurs nouvelles embauches, préfé-

rant stabiliser ou renouveler des contrats courts. Ainsi, les sorties pour fin de contrat à durée déterminée connaissent un fléchissement assez net : au troisième trimestre, elles représentent 44 % des sorties dans les petits établissements contre environ 55 % habituellement, et 51 % dans les grands établissements où les valeurs couramment observées sont plutôt de l'ordre de 60 %.

La forte hausse du taux d'entrée observée au quatrième trimestre se traduit, au premier chef, par un sur-

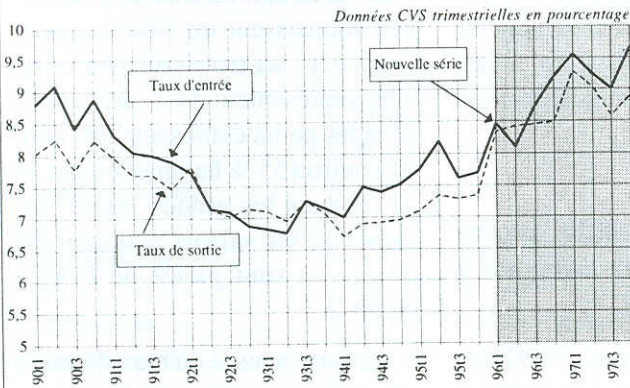
Tableau 2
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Structure par âge des entrants et des sortants
Données brutes

En pourcentage

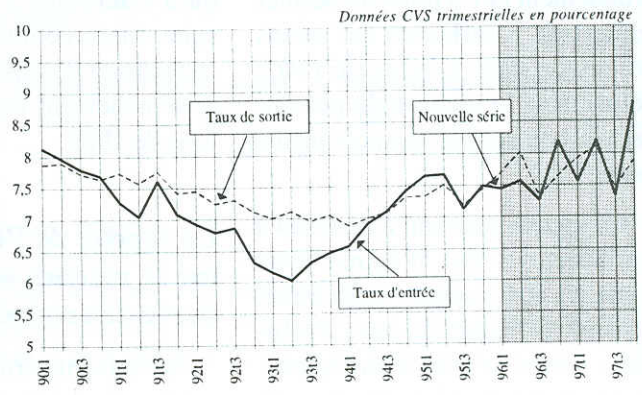
	Établis. de 10 à 49 salariés						Établis. de 50 salariés ou plus						Ensemble des établissements						
	1996		1997				1996		1997				1996		1997				
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Ensemble des entrées																			
moins de 25 ans	51,4	38,1	26,7	33,2	48,6	36,6	55,5	42,0	28,5	39,1	53,2	40,3	54,0	40,5	27,7	36,8	51,4	38,8	
25 à 49 ans	44,6	56,7	66,4	60,9	47,0	58,2	40,9	53,7	64,9	56,0	43,0	55,3	42,3	54,9	65,5	57,9	44,6	56,4	
50 à 59 ans	3,7	4,6	6,4	5,3	4,1	4,7	3,3	4,0	6,0	4,5	3,5	4,1	3,5	4,2	6,2	4,8	3,7	4,4	
60 ans et plus	0,3	0,5	0,6	0,5	0,4	0,5	0,3	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,6	0,4	0,3	0,4	
<i>dont:</i>																			
Contrats à durée déterminée																			
moins de 25 ans	58,0	41,0	30,8	36,9	55,7	40,5	62,7	47,2	35,0	45,4	60,4	45,5	61,0	44,9	33,3	42,2	58,7	43,6	
25 à 49 ans	38,5	53,9	63,1	57,4	40,3	54,3	34,5	49,3	60,4	50,8	36,7	50,8	36,0	51,0	61,5	53,3	38,0	52,1	
50 à 59 ans	3,2	4,6	5,5	5,1	3,6	4,6	2,5	3,2	4,2	3,4	2,6	3,4	2,8	3,7	4,7	4,1	3,0	3,9	
60 ans et plus	0,3	0,6	0,6	0,6	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	
Contrats à durée indéterminée																			
moins de 25 ans	31,7	33,7	21,7	25,7	31,3	30,6	31,4	34,2	20,3	24,0	29,5	30,8	31,5	34,0	21,0	24,7	30,4	30,7	
25 à 49 ans	63,2	61,8	70,8	68,7	63,4	64,6	63,9	61,6	72,3	70,6	65,7	64,9	63,6	61,7	71,6	69,7	64,6	64,8	
50 à 59 ans	4,7	4,0	7,0	5,2	4,9	4,7	4,4	3,9	6,8	5,1	4,5	4,1	4,5	3,9	6,9	5,1	4,7	4,3	
60 ans et plus	0,4	0,5	0,6	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,6	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6	0,4	0,3	0,3	
Ensemble des sorties																			
moins de 25 ans	46,9	29,5	23,6	25,7	45,8	29,5	52,4	32,1	25,2	27,1	51,1	31,3	50,3	31,1	24,5	26,5	49,1	30,5	
25 à 49 ans	46,0	60,4	65,3	64,1	47,0	60,7	39,8	55,5	61,5	60,3	41,1	56,8	42,1	57,4	63,1	61,8	43,3	58,3	
50 à 59 ans	5,3	7,5	8,3	7,9	5,5	7,5	5,9	9,6	10,2	9,8	6,2	9,7	5,7	8,8	9,4	9,0	5,9	8,8	
60 ans et plus	1,9	2,6	2,8	2,4	1,8	2,3	1,9	2,9	3,1	2,8	1,6	2,4	1,9	2,8	3,0	2,7	1,7	2,4	
<i>dont:</i>																			
Fins de contrat à durée déterminée																			
moins de 25 ans	58,6	36,0	30,5	31,3	56,9	36,5	64,3	42,3	36,4	37,0	63,0	41,0	62,4	40,1	34,2	34,9	60,9	39,3	
25 à 49 ans	37,9	58,0	62,5	61,7	39,1	57,2	33,0	53,2	58,4	57,9	34,2	54,4	34,7	54,9	60,0	59,3	35,9	55,5	
50 à 59 ans	3,2	5,3	6,2	6,2	3,5	5,6	2,4	3,9	4,6	4,5	2,5	4,2	2,7	4,4	5,2	5,1	2,9	4,7	
60 ans et plus	0,4	0,7	0,8	0,9	0,4	0,7	0,3	0,6	0,6	0,6	0,3	0,4	0,3	0,6	0,7	0,7	0,3	0,5	
Démissions																			
moins de 25 ans	33,4	29,3	23,4	26,2	33,5	28,1	34,4	28,0	20,5	23,9	32,7	27,2	33,9	28,6	22,0	25,1	33,1	27,6	
25 à 49 ans	61,7	65,7	70,0	68,4	61,5	67,0	61,1	66,6	73,6	70,8	62,8	68,0	61,4	66,2	71,7	69,6	62,2	67,5	
50 à 59 ans	4,4	4,4	5,8	4,8	4,6	4,3	4,0	4,8	5,1	4,7	4,1	4,3	4,2	4,6	5,5	4,8	4,3	4,3	
60 ans et plus	0,5	0,6	0,8	0,6	0,5	0,6	0,5	0,6	0,7	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,5	0,4	0,6	
Licenciements économiques																			
moins de 25 ans	6,2	5,7	5,1	4,9	5,0	5,2	3,5	4,2	3,0	3,1	3,1	2,6	4,8	4,9	4,0	3,9	4,0	3,7	
25 à 49 ans	75,5	78,0	75,7	75,3	74,6	75,7	67,1	62,4	62,0	65,4	62,5	53,1	71,2	70,0	68,5	69,9	67,9	62,7	
50 à 59 ans	17,4	15,1	17,9	18,7	19,1	18,4	27,6	32,0	32,5	29,3	32,6	41,7	22,6	23,8	25,5	24,4	26,6	31,8	
60 ans et plus	0,9	1,2	1,2	1,2	1,3	0,7	1,8	1,5	2,5	2,1	1,8	2,6	1,4	1,3	1,9	1,7	1,6	1,8	

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

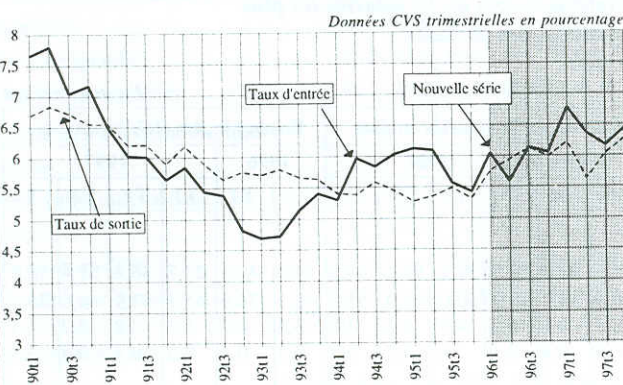
Mouvements de main-d'oeuvre dans l'ensemble des établissements de 10 à 49 salariés



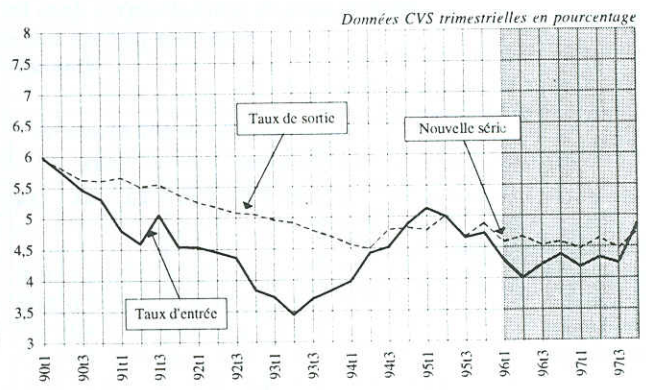
Mouvements de main-d'oeuvre dans l'ensemble des établissements de 50 salariés ou plus



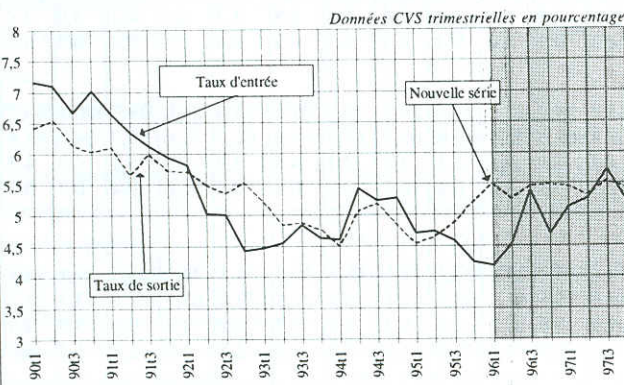
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 à 49 salariés de l'industrie



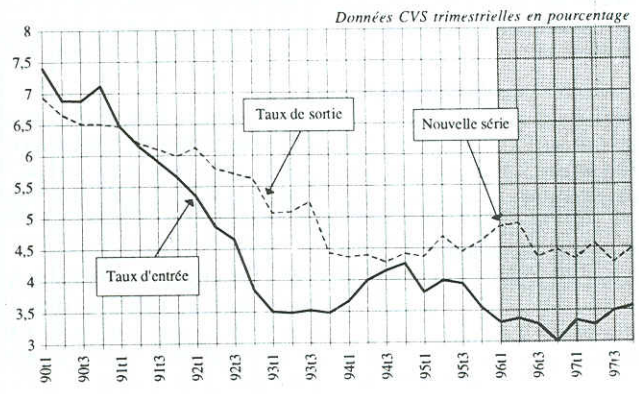
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus de l'industrie



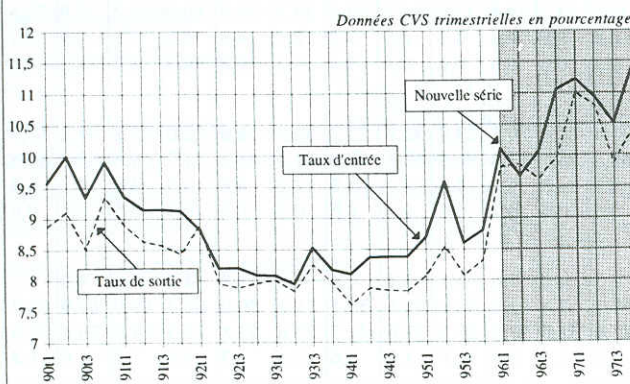
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 à 49 salariés de la construction



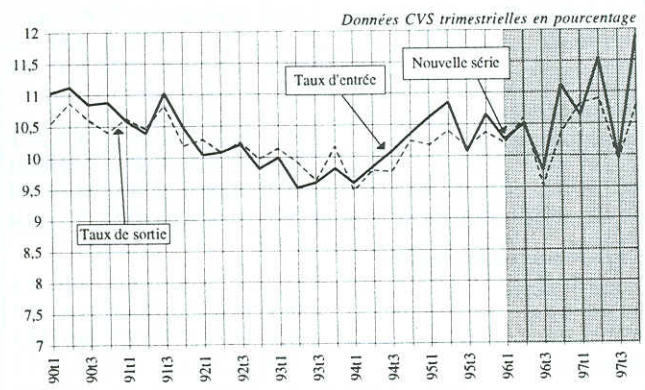
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus de la construction



Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 à 49 salariés du tertiaire



Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus du tertiaire



Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

croît d'embauches à durée déterminée. En effet, la part des embauches en CDI dans le total des entrées stagne dans les petits établissements, où environ une embauche sur quatre se fait sur CDI. Elle décroît dans les grands pour atteindre environ 21 % des entrées au quatrième trimestre.

En raison du changement du climat conjoncturel, les licenciements économiques connaissent un nouveau ralentissement, particulièrement marqué dans la construction.

Les salariés, eux-mêmes, se trouvent sollicités par des opportunités d'embauche accrues : au quatrième trimestre, le nombre des démissions augmente dans les petits établissements, quel que soit le secteur d'activité.

Les cadres sont les premiers bénéficiaires de la reprise

Durant le second semestre 1997, les cadres voient s'améliorer leur situation sur le marché de l'emploi. Leur part dans le total des entrées

atteint en effet 6,1 % et 8,4 % au cours des deux derniers trimestres, contre 5,5 % et 7,9 % pour les mêmes trimestres de l'année précédente. Une telle progression sur la deuxième partie de l'année suggère une amélioration des perspectives d'embauche pour les diplômés sortants du système éducatif. Au demeurant, c'est sur les entrées en CDI que l'augmentation de la part des cadres est la plus forte. Ceux-ci sont, en outre, plus nombreux à démissionner : leurs démissions représentent 9,2 % et 11,0 % du total

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

-la Déclaration mensuelle de Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent;

-l'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO) : chaque trimestre, la DARES interroge par un sondage au quart (étendu à la moitié dans certaines régions) les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif.

Le champ couvert est celui du secteur privé industriel et commercial. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'oeuvre.

Depuis 1996, la liste des établissements à interroger est tirée d'OCEDAR, outil de coordination des enquêtes de la DARES, étroitement lié au répertoire SIRENE de l'INSEE. Ce nouvel outil remplace FEE, fichier des entreprises et des établissements, propre au Ministère du travail. Jusqu'en 1995, les deux sources DMMO et EMMO étaient exploitées séparément. Depuis le premier trimestre 1996, les fichiers issus des deux sources peuvent faire l'objet d'une fusion sans double compte, avec un redressement des non-réponses selon des principes communs.

La DARES publie désormais des résultats fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. Par rapport aux anciennes séries DMMO et EMMO, la série sur les établissements de 50 salariés ou plus et celle qui concerne les établissements de 10 à 49 salariés présentent des ruptures dues aux modifications d'ordre technique apportées au dispositif de suivi :

-*Pour les établissements de 50 salariés ou plus (DMMO)*, le changement est la conséquence de l'introduction de coefficients de redressement des non-réponses.

Les exploitations trimestrielles opérées jusqu'à présent à partir des DMMO ne retenaient que les établissements qui avaient répondu de façon cohérente aux trois mois du trimestre, sans effectuer de redressement. Dans le nouveau dispositif, les non-répondants partiels (ceux qui ont répondu à un ou deux mois dans le trimestre) sont conservés et leurs données pour les mois manquants estimées. De plus, des coefficients de redressement par strate (naf16*région) sont utilisés pour tenir compte des établissements n'ayant envoyé aucune déclaration dans le trimestre. En effet, si la déclaration mensuelle est en principe obligatoire pour tous les établissements, le taux de réponse exploitable varie selon les régions et les activités.

Cette méthode a l'avantage de prendre en compte l'ensemble des réponses aux DMMO, et de rendre aux régions et aux activités leur poids véritable dans les résultats. Elle met notamment un terme à la sous-représentativité chronique du secteur des services et de la région Ile-de-France, pour lesquels les taux de réponse sont traditionnellement inférieurs au taux moyen.

-*Pour les établissements de 10 à 49 salariés (EMMO)*, les non-réponses étaient déjà redressées dans l'ancien système. La rupture résulte en premier lieu du gain de qualité très important réalisé sur la base de sondage, l'ancien fichier FEE devenant notoirement incomplet sur les établissements de 10 à 19 salariés. En second lieu, le nouveau questionnaire EMMO fait apparaître clairement les contrats aidés dans les différents types de contrats à déclarer. Cette précision permet aux établissements interrogés de ne pas omettre certains de ces contrats dans leur déclaration. Ce changement explique le brutal accroissement du nombre de contrats déclarés au premier trimestre 1996 par rapport au niveau de 1995.

Ces ruptures de série compromettent les comparaisons avec les données antérieures à 1996, mais aussi l'établissement des données corrigées des variations saisonnières. Pour calculer les données CVS de 1996, on a appliqué aux données brutes des coefficients calculés par la moyenne des coefficients de correction des variations saisonnières des années 1988 à 1995. Cette méthode peut présenter un biais puisqu'elle se fonde sur l'hypothèse que les phénomènes saisonniers sont bien perçus de la même manière dans l'ancien et le nouveau dispositif.

Tableau 3
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Structure par PCS des entrants et des sortants
Données brutes

En pourcentage

	Établis. de 10 à 49 salariés						Établis. de 50 salariés ou plus						Ensemble des établissements					
	1996		1997				1996		1997				1996		1997			
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Ensemble des entrées																		
Cadres	4,4	6,5	8,2	6,3	4,9	6,8	6,3	8,9	11,0	8,1	7,0	9,7	5,5	7,9	9,8	7,3	6,1	8,4
Professions intermédiaires	17,5	19,1	19,5	15,9	17,7	19,2	11,2	15,3	16,7	13,6	11,2	14,7	13,7	16,9	18,0	14,6	13,9	16,6
Employés	38,6	40,8	36,7	40,4	39,1	40,5	40,7	43,0	34,9	37,4	39,9	10,2	39,9	42,1	35,7	38,7	39,6	40,3
Ouvriers qualifiés	16,8	16,5	19,4	20,0	16,5	17,8	11,1	11,1	12,9	13,3	11,7	12,6	13,4	13,4	15,9	16,1	13,7	14,8
Ouvriers non qualifiés	22,6	16,8	16,2	17,4	21,8	15,7	30,7	21,7	24,4	27,6	30,3	22,9	27,4	19,7	20,7	23,3	26,7	19,8
<i>dont:</i>																		
Contrats à durée déterminée																		
Cadres	2,6	5,3	5,7	4,3	2,8	4,7	2,6	4,6	4,6	3,4	2,8	4,6	2,6	4,9	5,0	3,8	2,8	4,7
Professions intermédiaires	15,4	17,2	17,3	13,5	15,3	17,0	8,1	12,4	13,2	10,4	8,3	11,7	11,0	14,3	15,0	11,7	11,1	13,8
Employés	40,2	41,6	39,6	41,7	40,5	42,4	44,0	47,3	40,1	41,1	43,4	44,8	42,5	45,0	39,9	41,3	42,2	43,8
Ouvriers qualifiés	15,7	15,9	19,1	20,1	15,9	17,0	10,7	11,0	12,8	13,3	11,3	12,3	12,6	12,9	15,5	16,0	13,1	14,2
Ouvriers non qualifiés	26,1	20,0	18,3	20,4	25,4	18,9	34,6	24,7	29,3	31,8	34,2	26,5	31,2	22,8	24,5	27,2	30,7	23,5
Contrats à durée indéterminée																		
Cadres	9,8	9,2	11,5	10,5	10,5	10,5	18,8	16,9	19,8	19,3	21,9	20,6	14,4	13,3	15,7	15,0	16,2	15,9
Professions intermédiaires	22,2	23,4	23,0	21,7	21,8	23,4	21,3	21,5	21,4	20,9	20,8	23,4	21,7	22,4	22,2	21,3	21,3	22,5
Employés	35,2	39,0	33,8	36,6	37,9	37,1	30,8	35,0	27,6	29,1	28,8	30,3	32,9	36,9	30,7	32,7	33,4	33,5
Ouvriers qualifiés	21,7	18,4	20,0	20,9	19,4	19,7	13,7	12,2	14,1	14,4	14,0	13,4	17,5	15,1	17,0	17,5	16,7	16,3
Ouvriers non qualifiés	10,7	9,6	11,7	10,3	10,4	9,3	15,1	14,2	17,2	16,3	14,4	14,0	13,0	12,0	14,5	13,4	12,4	11,8
Ensemble des sorties																		
Cadres	4,7	7,0	8,5	7,5	4,8	7,0	6,0	8,8	10,8	9,9	6,3	9,6	5,5	8,1	9,8	8,9	5,7	8,5
Professions intermédiaires	17,5	17,3	18,7	19,7	18,0	17,5	11,3	15,0	16,9	17,0	11,4	14,8	13,8	15,9	17,7	18,1	14,1	15,9
Employés	39,3	37,0	38,1	38,2	39,8	38,2	41,2	37,5	36,1	35,1	40,9	34,7	40,4	37,3	37,0	36,4	40,4	36,1
Ouvriers qualifiés	17,1	19,6	19,9	19,5	16,4	19,8	12,1	13,7	13,9	13,8	12,3	14,7	14,1	16,1	16,5	16,2	14,0	16,8
Ouvriers non qualifiés	21,0	18,6	14,7	15,2	21,0	17,6	29,4	24,8	22,3	24,1	29,2	26,3	26,0	22,3	19,0	20,4	25,8	22,6
<i>dont :</i>																		
Fins de contrat à durée déterminée																		
Cadres	2,6	5,5	6,8	6,7	2,8	4,6	2,3	4,4	4,5	4,6	2,5	4,5	2,4	4,8	5,4	5,4	2,6	4,5
Professions intermédiaires	16,0	13,8	17,4	19,7	15,9	14,3	7,8	11,1	12,4	13,8	8,1	10,6	10,8	12,1	14,4	16,1	11,1	12,1
Employés	42,5	40,6	43,4	42,0	43,1	41,9	46,3	44,1	46,1	42,7	45,9	40,2	44,9	42,8	45,0	42,4	44,8	40,9
Ouvriers qualifiés	14,4	16,4	15,3	14,2	14,0	16,8	10,3	11,3	10,6	10,1	10,5	12,5	11,8	13,2	12,5	11,7	11,8	14,2
Ouvriers non qualifiés	24,5	23,7	17,0	17,5	24,3	22,6	33,3	29,0	26,3	28,7	33,0	32,2	30,1	27,0	22,6	24,3	29,7	28,4
Démissions																		
Cadres	6,6	6,8	6,8	6,8	6,0	7,6	10,8	12,1	14,5	12,9	12,6	14,5	8,7	9,5	10,3	9,7	9,2	11,0
Professions intermédiaires	17,3	19,5	19,1	16,7	18,3	20,0	17,8	19,5	20,2	19,1	16,0	18,4	17,6	19,5	19,6	17,9	17,2	19,2
Employés	38,1	37,3	37,5	38,5	37,8	36,2	36,3	35,3	30,5	32,7	34,5	33,0	37,2	36,3	34,3	35,7	36,2	34,7
Ouvriers qualifiés	21,7	22,4	22,9	23,9	21,1	23,1	12,1	12,6	13,5	14,6	13,4	13,4	17,1	17,5	18,7	19,4	17,4	18,4
Ouvriers non qualifiés	15,8	13,3	13,7	14,1	16,7	13,1	22,8	20,3	21,4	20,8	23,4	20,6	19,2	16,8	17,2	17,3	19,9	16,7
Licenciements économiques																		
Cadres	10,4	8,6	11,0	9,3	11,5	12,5	15,6	13,5	14,3	13,3	14,0	12,4	12,9	11,0	12,6	11,4	12,8	12,5
Professions intermédiaires	21,7	19,0	17,9	20,1	21,8	19,7	21,4	20,2	20,9	19,3	21,3	21,9	21,5	19,6	19,4	19,7	21,6	20,9
Employés	25,2	24,4	26,2	24,5	26,4	26,5	17,6	18,1	15,5	15,8	15,8	14,7	21,5	21,4	20,9	20,1	20,8	20,3
Ouvriers qualifiés	28,9	33,0	32,8	32,4	27,9	29,9	28,3	29,7	29,8	30,2	26,9	34,8	28,6	31,4	31,3	31,3	27,4	32,8
Ouvriers non qualifiés	13,4	14,6	12,1	13,7	12,3	11,3	16,9	18,3	19,6	21,4	22,1	16,3	15,1	16,4	15,8	17,6	17,4	13,6

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

des démissions pour les deux derniers trimestres de 1997 contre 8,7 % et 9,5 % pour l'année précédente.

La situation relative des ouvriers s'est elle aussi dans une certaine mesure améliorée. La part des ouvriers qualifiés dans les embauches s'accroît nettement ; celle des ouvriers non qualifiés est stable alors que la part des employés diminue. La part des ouvriers qualifiés dans les démissions augmente, mais ils restent les plus durement atteints par les licenciements économiques.

En dépit de la reprise, la part des plus jeunes dans les embauches continue à se réduire

Même si leur chômage diminue fortement, les moins de 25 ans ne sont pas les principaux bénéficiaires de l'embellie observée dans le secteur privé : aux troisième et quatrième trimestres 1997, 51,4 % et 38,8 % des entrées sont le fait des plus jeunes, alors que ces chiffres s'élevaient un an plus tôt à 54,0 % et 40,5 %. Cette baisse concerne davantage les entrées en contrat à durée indéterminée, où les 25-49 ans

enregistrent des gains considérables. La croissance de la part des 50-59 ans est, quant à elle, due à l'arrivée dans cette classe d'âges des personnes nées dans l'immédiat après-guerre. Les personnes de 50 ans ou plus sont, toujours relativement, de plus en plus atteintes par les licenciements économiques.

Nadine BARTHÉLEMY,

Olivier VAZEILLE

(DARES).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.